

Commune de Romanel- sur- Lausanne

Préavis municipal no 74/2016 au conseil communal

Crédit d'ouvrage pour l'aménagement du cimetière et d'un cheminement piétonnier

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

La Commission composée de Messieurs Philippe Thuillard (Excusé), Olivier Pache (Excusé), Rudolf Kraftsik, Aldo Widmer et Michel Junod s'est réunie le mercredi 27 avril à la maison de Commune en présence des Municipaux Denis Favre et Luigi Mancini. Nous les remercions pour leurs explications et les réponses à nos questions.

Notons, qu'en l'absence de Monsieur Philippe Thuillard, c'est Monsieur Michel Junod qui a assumé la Présidence de cette commission. Cette même commission s'était déjà planchée sur le sujet en 2015 à l'occasion du premier préavis qui avait été refusé par le Conseil Communal.

Sur la base des remarques émises lors de débats et afin d'être plus objectif et professionnel, la Municipalité a mandaté l'entreprise Parcs et Jardins Jean Arm SA à Forel-Lavaux afin de proposer un projet d'aménagement du cimetière, incluant le chemin piétonnier qui ne faisait pas partie du premier préavis. Un cahier des charges a ainsi été établi pour la procédure de Marché Public « sur invitation ». Sur les 4 entreprises contactées, seules 2 ont répondu.

Comme d'habitude, nous laissons à la Commission des finances l'étude de la partie financière, nous concentrons sur l'aspect technique du Projet.

Circulation :

L'Allée principale sera élargie à 4 m et consolidée par un revêtement en dur perméable, permettant l'accès aux véhicules funéraires et à des véhicules plus lourds, facilitant l'entretien du cimetière.

Les places de parc sont déplacées mais leur nombre est conservé.

Le portail d'entrée sera remplacé, mais moins monumental que le premier projet, il sera dans l'axe de l'allée principale.

Les cheminements secondaires auront une largeur de 100 cm et accessibles aux personnes à mobilité réduite. La Commission insiste pour que les pavés prévus soit compatible à la circulation de chaise roulante.

Equipements funéraires :

Le jardin du souvenir sera réaménagé à la même place avec construction d'une 2^{ème} cuve et pose d'un présentoir à plaquettes nominatives

Un Columbarium pouvant contenir 108 urnes sera aménagé avec préparation d'une base pour un futur 2^{ème} columbarium.

Extension des surfaces pour tombes par déplacement de la limite Ouest et désaffectation de diverses zones. Cette extension permettra de reporter l'agrandissement du cimetière.

5 nouveaux bancs seront installés pour remplacer et compléter ceux existants

Equipements et entretien et divers :

Afin de faciliter le travail de creuse des tombes, tout en ménageant les alentours, un caisson « Yaco » avec chariot de manutention sera fourni.

Un nouveau réseau de conduite d'eau sera réalisé permettant la mise en place d'un compteur et l'amélioration des points d'eau pour l'arrosage.

Le casier à gravillon sera déplacé du côté de l'entrée et la gestion des déchets sera améliorée.

Végétation :

Une nouvelle haie sera mise en place sur le pourtour de l'enceinte composé de buis commun côté sud et ouest taillé à 120cm et Cupressocyparis (Cyprès) côté nord et nord-est taillé à 150 cm.

2 grands bacs servant à la décoration florale de saison sont prévus à l'entrée du cimetière.

2 arbres seront abattus mais remplacés et les végétaux conservés seront taillés et mis en valeur

Aménagement d'un chemin piétonnier reliant le chemin du village (Les Terreaux) à la place sud du cimetière (La Rotte).

Le chemin prévu, correspond aux vœux exprimés par certains conseillers communaux, avec un revêtement en enrobé bitumeux ayant une bonne durabilité. Il sera doté d'une placette avec 2 bancs au point le plus haut de la commune et va réjouir les pratiquants du tourisme pédestre.

La commission n'a pas de commentaire particulier et trouve cet aménagement tout à fait judicieux facilitant l'accès piétonnier.

Conclusions :

La commission trouve que le projet est bien détaillé et apporte de nombreuses améliorations aux utilisateurs et pour le personnel en charge de l'entretien

Nous vous proposons donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux de prendre les décisions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le Préavis municipal No 74/2016 adopté en séance de Municipalité du 11 avril 2016 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Ouï le rapport de la Commission technique ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

D é c i d e

- 1) d'accepter le préavis tel que présenté
- 2) D'accorder le crédit de Fr. **387'000.** — représentant le montant total des travaux ;
- 3) De financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) D'amortir cette dépense sur une durée maximum de **10 ans.**

Michel Junod, Président et Rapporteur



Rudolf Kraftsik



Aldo Wittmer

